

---

Extrait de la séance de l'assemblée générale de Gagny (Seine-et-Oise) transmettant le procès-verbal de sa fête civique, lors de la séance du 15 nivôse an II (4 janvier 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Extrait de la séance de l'assemblée générale de Gagny (Seine-et-Oise) transmettant le procès-verbal de sa fête civique, lors de la séance du 15 nivôse an II (4 janvier 1794). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 664;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_82\\_1\\_38081\\_t1\\_0664\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_38081_t1_0664_0000_4);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

la liberté est un besoin, et le gouvernement révolutionnaire le seul régime convenable, les citoyens composant la Société populaire de Rives, district de Saint-Marcellin, département de l'Isère, nous ont envoyés vers vous pour vous offrir le tribut de la plus juste reconnaissance. Nous sommes chargés, législateurs, de vous féliciter sur vos glorieux travaux et de vous inviter instamment à les continuer pour le bonheur du peuple. Faites agir le gouvernement révolutionnaire que vous avez institué pour réprimer les malveillants, donner cours à l'énergie des patriotes et vaincre nos ennemis extérieurs; que cette mesure ait promptement et activement son effet et ne quittez le poste où nous vous voyons avec tant de satisfaction que lorsque le peuple français aura terrassé tous ses ennemis. Entretenez cette salutaire terreur, l'effroi des mauvais citoyens et la sauvegarde des républicains.

« Pour nous, ardents à concourir de tout notre pouvoir à l'exécution de vos décrets, nous consacrons notre temps et nos travaux à la fabrication de l'acier, ce métal si nécessaire aux armes qui doivent porter la mort aux satellites des tyrans et nous vous présentons 20 ballons de cette matière propre à faire 1200 sabres de la meilleure qualité; ils sont à l'arsenal de la Commune affranchie. Nous y joignons quelques vases d'argent et bijoux d'or provenant des dépouilles des églises dans lesquelles la divinité pouvait recevoir des hommages sans tout cet appareil du luxe. Enfin nous déposons 1365 livres 2 sols, dont 917 livres 12 sols fournis par les citoyens de Rives et 447 livres 10 sols par ceux d'Yreux, commune voisine de la nôtre.

« Pères et représentants du peuple, acceptez ce don et comptez sur notre dévouement sans réserve à la cause de la liberté, de l'égalité, à la République, une et indivisible, sur notre union constante de cœur et d'esprit aux principes professés par les braves et intrépides Montagnards.

« TREILLARD, député; DEMAUX, député;  
LOUIS SALOMON, député. »

Les citoyens de Gagny, réunis en assemblée primaire, informent la Convention des mesures prises pour la régénération de leur commune, travaillée par l'aristocratie; et adressent le procès-verbal de la fête célébrée en mémoire de Le Peletier et Marat.

Mention honorable, insertion au « Bulletin »(1).

Suit un extrait de la séance de l'assemblée générale de la commune de Gagny (2).

Municipalité de Gagny, département de Seine-et-Oise, district de Gonesse.

Séance de l'assemblée générale de la commune de Gagny, tenue dans le temple de la Raison ce octidi 28 frimaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

Le citoyen Sarrette, membre du comité de

surveillance de la section de Brutus, commune de Paris, chargé par le comité de sûreté générale de la Convention nationale de prendre les mesures nécessaires à la régénération de la commune de Gagny, travaillée par les aristocrates, s'est rendu dans cette commune où, après avoir soumis ses pouvoirs à la vérification des autorités constituées, il a convoqué la commune en assemblée générale à six heures du soir. Le maire a ouvert la séance par un discours patriotique adressé particulièrement aux mères de famille. Sarrette est monté à la tribune et a annoncé à l'assemblée qu'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le comité de sûreté générale de la Convention, il était venu en la commune de Gagny avec les républicains de Paris, pour fraterniser, prêter secours aux patriotes opprimés, apporter la lumière de la vérité aux patriotes égarés et la terreur révolutionnaire aux malveillants et aux aristocrates. Cette ouverture fraternelle, à laquelle succéda un discours patriotique, releva le courage des patriotes et imprima dans l'assemblée du plus pur républicanisme; par un mouvement spontané, aux cris de *Vive la République*, l'assemblée renouvela l'arrêté qu'elle avait pris librement dans la cérémonie de la fête à la Raison célébrée le quatre frimaire, et que le fanatisme voulait anéantir. Les femmes furent consultées; leur réponse fut conforme aux vœux de leurs maris; elles s'écrièrent : *plus de curés de nos hommes, vive la République*. Des hymnes patriotiques furent chantés, et plusieurs membres, demandant la parole, un d'eux fit la motion que le procès-verbal de cette séance précieuse aux républicains de la commune de Gagny fût envoyé à la Convention nationale en y joignant celui de la journée du 4 frimaire dans laquelle la raison triompha du fanatisme et de la superstition; un membre demanda que l'accolade fraternelle fût donnée par les républicains de Gagny à leurs frères de Paris, ce qui se fit aux cris redoublés de : *Vive à jamais l'unité et l'indivisibilité de la République!*

Ont signé : AUBRY, maire; ROCHAIS, LEROUX, officiers; DE ROI, président du comité; RENARD, PERRIER, LANGLOIS, ROCHAIS, tous membres du comité; NORTIER, LE ROUX, DAVENNE, RAOULT, H. CUIRY; VINCENT, DU BRAY, PERRIER; NOEL, greffier; et beaucoup d'autres qui ont déclaré ne savoir signer.

Aujourd'hui quartidi de la 1<sup>re</sup> décade de frimaire de l'an II de la République française, une et indivisible, la municipalité, le comité de surveillance, ainsi que le conseil général de la commune, à l'effet de faire une fête à l'honneur de Le Peletier et de Marat, martyrs de la liberté, après avoir renouvelé l'arbre de la liberté et exposé les bustes de Le Peletier et de Marat, au son des instruments et chanté des hymnes à la gloire de la liberté, par un mouvement spontané, tous les républicains se sont portés à la ci-devant église qui, ayant été abandonnée par son ci-devant curé, et ont retiré tous les hochets de la superstition, et les livres dans lesquels ils ne connaissaient rien; les ont portés à l'arbre de la liberté et les ont brûlés. L'argenterie a été portée au district de Gonesse; et, après la cérémonie, on a transporté les bustes au temple consacré à la raison.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 296.

(2) *Archives nationales*, carton C 288, dossier 885, pièce 11.